

Congrès annuel 2017

Fédération de Côte-d'Or pour la Pêche et la
Protection du Milieu Aquatique



Fontaine Française, le dimanche 6 mars 2017

FONTAINE FRANCAISE Dimanche 6 mars 2017

Le congrès annuel de la Fédération de Côte d'Or pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique a été organisé par l'AAPPMA L'Amicale des Pêcheurs de Haute et Moyenne Vingeanne.

Le Président Jean-Pierre SONVICO souhaite la bienvenue aux congressistes et adresse ses remerciements aux invités et élus présents pour la réunion.

Le Secrétaire Général, Monsieur Bernard SIBILLE fait l'appel des associations.

Associations excusées (8) :

Avot	Gilly-Ladoix-Savigny
Belan-sur-Ource	Lamargelle
Bèze	Les Maillys
Charrey sur scène	Lusigny-sur-Ouche
Cussey les forges	Montigny
Quincy le Vicomte	Pellerey
Saint-Broing-les-Moines	Plombières
Saint-Rémy	Pommard
Saint-Sauveur	Vitteaux
Santenay	Saulon La Chapelles

Personnalités présentes

Monsieur DELATTE Rémi, Député de la 2^{ème} circonscription

Monsieur URBANO Nicolas, Maire de Fontaine-Française

Monsieur GENTILHOMME Louis, Maire de Saint-Seine-sur-Vingeanne

Monsieur POILLOT Michel, Maire de Vandenesse

Monsieur RABIET Jean-Michel, Président du Contrat de Rivière Val Vingeanne

Monsieur BIJARD Philippe, Direction Départementale des Territoires

Monsieur GOHARD Pierre, EPTB Saône et Doubs

Monsieur CHIPPAUX Yves, Fédération de Pêche de Haute-Saône

Accueil

Intervention de M. MAITRE

Monsieur SONVICO donne la parole à Monsieur MAITRE, Président de l'AAPPMA de Fontaine-Française.

Celui-ci présente son AAPPMA, ses membres et bénévoles, ainsi que les invités ayant joué un rôle dans la réalisation des travaux et diverses actions menées au cours de l'année, et les remercie. Il remercie également le club photo de Fontaine-Française dont divers clichés sont exposés dans la salle.

Intervention de M. URBANO

Monsieur URBANO présente brièvement sa commune et souhaite la bienvenue aux congressistes et remercie Monsieur MAITRE et les membres de l'AAPPMA.

Changements dans les AAPPMA

En 2016 nous avons à déplorer la perte de nombreuses personnes.

Monsieur HERVE Sébastien, Garde pour l'AAPPMA de Nuits-Saint-Georges

Monsieur ROUX Camille, Trésorier de l'AAPPMA de Les Maillys

Monsieur VENNE Serge, Président de l'AAPPMA de Lamarche-sur-Saône

Monsieur STUTZ Jean-Claude, Président du SICEC

Une minute de silence est effectuée par l'assemblée à la mémoire de toutes ces personnes disparues.

Rapport Moral du Président

Le compte rendu du compte rendu du Congrès du février est approuvé à l'unanimité.

Avant d'entamer son rapport moral, M. SONVICO souhaite que toute l'assemblée ait une pensée pour Pascal LALLOYEAU, toujours arrêté à ce jour suite à deux malaises cardiaques intervenus en fin d'année 2015.

- **Présentation des membres du Conseil d'Administration**

Cette réunion est la première à rassembler les AAPPMA et tous les membres du Conseil d'Administration depuis le dernier congrès où les élections se sont déroulées. Pour l'occasion, M. SONVICO présente chaque membre du Conseil d'Administration à l'assemblée.

Il remercie également les membres responsables des Commissions pour leur efficacité et leur travail.

- **Point sur l'année passée**

Trois points principaux ont orientés les actions durant l'année. En premier lieu les relations avec les AAPPMA puisque la demande était forte et de nombreux rendez-vous ont été réalisés pour aborder des problèmes divers et variés. Certains étaient plus délicats que d'autres comme des affaires de détournement de fonds, M. SONVICO rappelle aux Présidents des AAPPMA qu'il est important de veiller sur les comptes de l'AAPPMA, que ce n'est pas faire injure au Trésorier que de vérifier ce qui est fait, mais bien de lui assurer son soutien dans la gestion de l'association. En effet, le Président peut aussi être tenu responsable s'il y a des problèmes, il est donc important de gérer avec soin l'aspect financier en particulier.

M. SONVICO s'est appliqué à travailler avec les AAPPMA non-réciprocitaires, notamment en expliquant clairement le fonctionnement appliqué (double cotisation).

Un soutien a été à nouveau donné cette année pour le passage à la vente des cartes sur Internet. Des formations ainsi que du matériel ont été fournis à de nombreuses AAPPMA demandeuses. La FNPF souhaite qu'en 2019 la vente des cartes se fasse uniquement par Internet.

Trois AAPPMA, à Selongey, Semur et Genay, ont également été soutenues dans des dossiers de pollution.

Suite à de fortes demandes, l'accent a été mis sur la Garderie. Cette année de nombreux procès-verbaux ont été dressés avec la participation de l'ONCFS et de la Brigade Fluviale en plus des Gardes Fédéraux et Particuliers. Le détail sera donné par la suite.

Le second point a été l'application de l'article L.435-5. M. SONVICO remercie M. BIJARD de la DDT, avec lequel il a beaucoup travaillé sur ce dossier, et les techniciens de la Fédération. Une plaquette a été élaborée pour être distribuée aux syndicats de rivières et aux propriétaires et aux AAPPMA afin de faciliter la communication sur le sujet. Il rappelle que la Fédération n'est pas l'instigatrice de l'article L.435-5, mais qu'elle fait simplement appliquer la loi. De même, cela coûte de l'argent à la Fédération puisque les parcours sont empoisonnés de 4 tonnes de truites soit environ 20000€ qui sont fournis par la Fédération.

Le troisième point a été le développement du Loisir Pêche et de la communication, l'effort s'est tourné en particulier vers les animations pêche avec les écoles, les centres de loisir et les AAPPMA. La Fédération a souhaité cette année offrir son soutien en permettant à un petit groupe de personnes âgées vivant en Maison de retraite et de personnes handicapées de pratiquer la pêche durant quelques journées.

Le Tourisme pêche a été développé cette année avec la création d'une station pêche à Vandenesse-en-Auxois et la labellisation de différents Gîtes de Pêche. Le tourisme pêche est très important, il a sur la Côte-d'Or une retombée d'environ 12 millions d'euros (Comprenant hôtels, restaurants et autres activités) et est particulièrement nécessaire dans les régions rurales comme Vandenesse-en-Auxois.

Plusieurs sites seront aussi labellisés, comme le Lac de Marcenay qui sera labellisé « Parcours Passion ». La Fédération s'est appliquée à défendre la pêche associative en étendant le domaine fédéral via le rachat de plusieurs plans d'eau comme Marcenay et la sablière d'Obtrée, évitant ainsi qu'ils tombent dans le privé et soient fermés aux pêcheurs.

Monsieur SONVICO en profite pour revenir sur la pêche du Lac de Marcenay. Celle-ci a mobilisée de nombreuses personnes qu'il souhaite remercier pour leur travail.

De nombreux articles sont parus dans le journal, des reportages télé ont été diffusés par FR3 et des stands ont été animés par la Fédération afin de la faire connaître.

Une convention a été signée avec ENEDIS afin de faire de la prévention sur les risques électriques. De la communication a déjà été faite et sera encore faite sur le sujet, notamment avec divers articles dans le journal lors de la pose de panneaux de prévention.

Intervention de M. BOULICAUT (ENEDIS)

M. BOULICAUT présente l'entreprise et sa mission. Le partenariat a été signé le 13 juillet 2016, la convention tourne autour de la sensibilisation des adhérents aux dangers des lignes haute tension lors de la pratique de la pêche. L'information de prévention est insérée sur le site Internet de la fédération et dans le livret distribué chaque année aux pêcheurs. De même, des panneaux réalisés par ENEDIS, sont peu à peu installés à proximité des points dangereux.

Pour illustrer les sujets abordés au niveau du tourisme, M. SONVICO invite M. POILLOT, Maire de Vandenesse-en-Auxois, à prendre la parole.

Intervention de M. POILLOT

M. POILLOT présente sa commune. Celle-ci a la particularité d'être traversée par le canal de Bourgogne et accueille le réservoir de Panthier. Celle-ci essaye depuis quelques temps de

développer le tourisme sur son territoire. Elle possède de nombreux atouts comme la véloroute, un camping au bord du lac, de nombreux restaurants, une zone de stationnement pour camping-car, etc... et est qualifiée en tant que Station Verte. Ce label met l'accent sur l'eco-tourisme et les loisirs nature, la pêche s'inscrit donc dans cette démarche et la FNPF a souhaité s'associer à Station Verte pour créer des zones labellisée « Stations Pêche ». 16 communes ont été présentées pour obtenir ce label, Vandenesse-en-Auxois fait partie des 5 communes finalement sélectionnées. Cet atout permettra un développement économique de la commune, il reste à présent à le faire vivre, notamment grâce à des animations, l'installation des parcours famille et la labellisation de plusieurs Gîtes de Pêche.

M. SONVICO tient à aborder un dernier sujet qui est la mise en place de deux nouveaux produits pêche : Un carpodrome sur certaines portions du canal ainsi qu'un silurodrome (Pêche de nuit au vif) sur le plan d'eau des sirmonots plusieurs week-end par moi. Afin de compenser la « perte » des carapistes, la Sablière de Beire-le-Chatel leur sera ouverte à chaque période d'ouverture du silurodrome.

Enfin, il passe à présent à la conclusion du Rapport Moral en faisant savoir que les actions menées et entamées en 2016 continueront cette année encore.

Le rapport moral est adopté à l'unanimité

Communication

Intervention de Mme. GUILLEMIN et M. POIRIER

Comme cela a déjà été expliqué par M. SONVICO, un gros effort a été fait sur la communication en 2016 grâce à différents projets dont 4 principaux.

Tout d'abord l'accent a été mis sur le tourisme pêche avec la labellisation de la Station Pêche à Vandenesse-en-Auxois, la labellisation de nombreux gîtes de pêche et la planification de labellisation de plusieurs parcours pêche, chose qui était jusqu'à présent inexistante en Côte-d'Or.

Les animations et manifestations ont également jouées un grand rôle puisqu'elles ont été très nombreuses en 2016. M. CHEVEAUX a ainsi travaillé avec les écoles et les centres de loisirs pour faire découvrir la pêche et les milieux aquatiques aux enfants. De même, la Fédération a pour la première fois participée à diverses manifestations comme la Fête du Lac de Marcenay ou la Fête de l'automne à Leuglay. Cela a permis de renouer le contact avec les pêcheurs et faire découvrir la Fédération et son travail à de nombreuses personnes qui ignoraient même son existence.

La Fédération a décidé de sponsoriser le RISE Festival qui est un festival cinématographique où ne sont projetés que des films sur la pêche à la mouche. Celui-ci se déroule à Dijon le 9 mars 2017. En échange du soutien de la Fédération, de la publicité pour le plan d'eau du Neptune a été faite dans les magazines, sur les différents sites internet partenaires ainsi que lors de la projection. Le Neptune a été choisi car c'est un réservoir de pêche à la mouche, il reste ainsi dans le sujet et permet dans le même temps de faire connaître la Fédération.

Enfin la Fédération participera au Tour de France. En effet, la FNPF a choisie de poursuivre sa stratégie de communication en s'affichant sur le Tour. Le village de Nuits-saint-Georges sera une étape d'arrivée, la Fédération et la FNPF seront présente sur place pour animer et distribuer des lots le 7 juillet 2017.

Enfin, la FNPF demande aux Fédérations de tout mettre en œuvre afin de réaliser un visuel vu du ciel (Comme le Corégone géant au Lac de Saint Point en 2016). C'est une réalisation très technique qui nécessitera de trouver un terrain adéquat le long du parcours, ainsi que l'aide d'une géomètre afin d'effectuer le tracé.

Cela demandera beaucoup de main d'œuvre, les personnes souhaitant se porter bénévoles sont invitées à contacter le secrétariat de la Fédération.

Pour terminer, M. POIRIER informe l'assemblée que le Guide de Pêche ne sera pas imprimé cette année car il manque trop d'informations de son contenu (notamment les parcours du L.435-5) pour pouvoir le réaliser entièrement.

M. SONVICO donne la parole à M. COUASNE et M. TRIPONNEZ, techniciens de la Fédération pour exposer les divers projets et réalisations de l'année.

Bilan des réalisations 2016

• Projets 2016:

Les projets 2016 représentent un investissement de 52525 € répartis sur plusieurs thématiques : 73% pour l'aménagement des parcours halieutiques, 12% pour les travaux d'entretien halieutique, et 15% pour les travaux sur les milieux aquatiques.

40% de cette somme est subventionnée.

Ont été réalisés en 2016 :

- Rampe de mise à l'eau à Talmay sur la Saône
- Restauration de la desserte Lamarche à Poncey-les-Athée
- Restauration d'une frayère à brochet au lavoir de St-Seine-sur-Vingeanne
- Diversification des écoulements sur la Venelle à Selongey
- Passe à poissons à Mirebeau-sur-Bèze

Sont en cours de réalisation

- Panneaux sur les réservoirs de l'Auxois
- Panneaux sur la Vingeanne

Intervention de M. GOHARD (Contrat de Rivière Vingeanne)

Le but est de cibler les actions prioritaires à mener sur le bassin versant de la Vingeanne pour l'amélioration de la qualité de l'eau et la préservation des espèces aquatiques.

Le Bassin de la Vingeanne occupe une superficie de 691 km² et est à cheval sur 2 régions et 3 départements dont la Côte-d'Or (40%).

On trouve 16 masses d'eau superficielles sur le bassin dont 12 sont en non-conformité avec les exigences réglementaires de la DCE (en 2012), 4 sont en mauvais état chimique, 4 ont un objectif de « Bon état » fixé en 2015, 12 font l'objet d'une dérogation pour 2021 (4 ME) et 2027 (8 ME) et 1 masse d'eau classée en liste 2 (Le Badin).

De nombreuses pressions sont exercées sur la Vingeanne. Le recalibrage des cours d'eau du bassin versant de la Vingeanne représente la pression majeure sur la qualité éco-morphologique. Ainsi la quasi-totalité du linéaire principal a été élargie lors des travaux hydrauliques.

La rupture de la continuité écologique occasionnée par les nombreux ouvrages confère au cours d'eau de la Vingeanne un très fort étagement qui a pour conséquence de créer de longues zones de remous liquide en amont des ouvrages. De plus, de nombreux dispositifs d'assainissement non collectif sont non conformes dans les communes situées en amont du lac du Villegusien. On note aussi les pressions dues à l'intensification des pratiques agricoles dans le nord du bassin versant.

Le programme d'actions du contrat de bassin comprend au total 81 actions dont 57 doivent être engagées en phase 1 du contrat (mi 2015 – mi 2018).

Ce programme d'actions s'articule autour de 3 volets (en 1ère partie) :

- Volet A : 11 actions consistent à réaliser des opérations en faveur de la restauration, de la préservation de la qualité de la ressource en eau,

- Volet B : 39 consistent à réaliser des opérations en faveur de la préservation et de la restauration du fonctionnement des cours d'eau et des milieux naturels,
- Volet D : 7 consistent à réaliser des opérations permettant la mise en œuvre d'une gestion durable, concertée et globale de l'Eau.

Le montant financier global pour la première phase du contrat est estimé à 10 086 874 € HT

Les actions pilotes du contrat :

- Restaurer la continuité écologique sur 9 ouvrages du Badin et de la Coulange
- Renaturation du Badin sur 900m en amont de Courcelles
- Renaturation de la Torcelle sur 800m à Fontaine-Française
- Travaux de diversification des écoulements dans les communes de Renêve et Talmay
- Préserver et restaurer les zones humides

Intervention de M. RABIET

M. RABIET remercie M. GOHARD pour sa présentation très complète puis se présente. Il est heureux qu'après 5 ans d'études, il soit enfin possible de passer à l'action. Il est tout de même triste de constater qu'aujourd'hui, nous refaisons ce qui avait été détruit il y a 30 ans avec le reméandrement des rivières. L'Etat avait demandé ce reméandrement afin d'éviter les inondations, il demande aujourd'hui à restaurer les rivières comme à l'origine car on se rend compte aujourd'hui que c'était une erreur et que nous les avons abimées. Aujourd'hui la création d'un Syndical pour le Val de Vingeanne est à l'étude car il est complexe de gérer les opérations sur 3 départements différents.

Etude piscicole Brenne & Armançon

Cette étude a demandé beaucoup de temps, avec l'étude de 90 stations de pêche. M. TRIPONNEZ remercie les AAPPMA et les intervenants des syndicats qui ont apportées leur soutien lors de ces opérations.

• **Suivis Biologiques**

Des suivis biologiques en 2016 ont été effectués sur :

- L'Ouche à Gissey-sur-Ouche
- L'Ouche à Velars-sur-Ouche
- La Venelle à Selongey
- La Tille à Til-Châtel
- La Vouge à Bessey-les-Citeaux
- Le ruisseau du Val des Choues
- Le ruisseau du Coteau froids à Aisey-sur-Seine
- La Seine au Moulin Floriet à Nod-sur-Seine
- L'Ource à Belan-sur-Ource
- La Norge, la Goulotte et la Rivière Neuve à Chevigny-Saint-Sauveur

Projets 2017

Cette année, il est prévue de travailler sur le développement projets restauration milieux aquatiques, sur l'accessibilité, la communication et la valorisation, l'entretien des postes de pêche, l'entretien et la restauration des milieux aquatiques, les études et suivis piscicoles ainsi que sur les aménagements du Lac de Marcenay.

Opérations / Projets

Projet de diversification physique sur l'Ignon dans la traversée d'Is sur Tille

Création d'abris piscicoles sur le barrage réservoir de Grosbois
Restauration de la morte dite de « L'Ile » à Lamarche sur Saône
Développement de réhabilitation d'annexes hydrauliques sur la Saône
Restauration de la continuité écologique sur le ruisseau de Villiers (affluent du Ternin)

Un budget de 314504€ est prévu pour la réalisation de ces projets avec 32% de la somme destinée à l'aménagement des parcours halieutiques, 58% pour les travaux sur le milieu aquatique, 3% pour l'entretien halieutique, 2% pour les pontons PMR et 5% pour les panneaux d'information. 76% de cette somme est subventionnée.

Accessibilité		
Le Salmo Club	Pose de dispositifs de franchissement de clôture sur les lots de l'AAPPMA	500 (R)
FDAAPPMA21	Fourniture et pose d'échaliers sur l'Ource (L435-5)	1500 (R)
FDAAPPMA21	Réfection de la buse de liaison avec la Saône sur la sablière GSM	7086
Montant total prévisionnel		9086.00
Communication / valorisation		
L'Amicale des Pêcheurs de Haute et Moyenne Vingeanne	Fourniture et pose d'un panneau d'information à Osilly et Pouilly sur Vingeanne	2933.5 (R)
AAPPMA Auxois	Fourniture et pose de panneaux d'information sur les réservoirs de l'Auxois	9513.5 (R)
L'Amicale des Pêcheurs de Haute et Moyenne Vingeanne	Fourniture et pose d'un panneau d'information à Fontenelle	1200
L'Amicale des Pêcheurs de Haute et Moyenne Vingeanne	Panneaux parcours de nuit	825
Montant total prévisionnel		14472.00
Entretien postes de pêche		
L'Amicale des Pêcheurs de Haute et Moyenne Vingeanne	Entretien du parcours sur la Vingeanne sur 6 communes	2500
La Loutre de Seurre	Entretien annuel emprises vertes sablière GSM	2400
La Gaule d'Arc sur Tille	Entretien annuel Beire Letto	1600
FDAAPPMA	Entretien annuel Beire N°6	1400
La Gaule d'Arc sur Tille	Entretien annuel Bressey (bassins 3 et 6)	2800
Montant total prévisionnel		

		10700.00
<i>Entretien / restauration milieux aquatiques</i>		
FDAAPPMA	Entretien frayères fédérales (Esbarres, Trugny, St Seine en Bâche, Poterres)	4926.34
Le Salmo Club	Réhabilitation du ruisseau des Angles	777.5 (R)
Le Salmo Club	Réhabilitation physique du ruisseau des Angles	19521.5 (R)
FDAAPPMA	Réhabilitation physique de l'Ouche à Crimolois	151342.7
Gaule de Pagny	Aménagement d'une frayère à brochet à Pagny la Ville	4000
Montant total prévisionnel		180567.84

Article I435-5

2 arrêtés ont été votés récemment pour les secteurs de la Tille, La Laigne, La Coquille, l'Ource à Leuglay et à Recey-sur-Ource.

La DDT en partenariat avec la Fédération a réalisé des dépliants présentant l'article L.465-5 à destination des AAPPMA, des communes et des propriétaires afin de faciliter la communication sur el sujet.

De nombreux alevinages ont été réalisés sur les parcours du L-435-5 avec un total de 3975kg de TAC déversés par la Fédération.

<i>Cours d'eau</i>	<i>Poids TAC KG</i>
BIEF DU MOULIN	106
BIETRE	124
COURTAVAU	28
LAUVE	140
MEUZIN	125
NORGES	456
RHOIN	206
SEREIN	158
SOUTAIN	65
TILLE	1854
VANDENESSE	50
VARAUDE	89
VENELLE	125
VOUGE	174
CROSNE	228
RUISSEAU DE COMMARIN	46

Total général	3975
----------------------	-------------

Une nouvelle AAPPMA a également été mise en place sur le secteur GILLY-LADOIX-SAVIGNY, respectivement sur la VOUGE, la LAUVE et le RHOIN afin de laisser la gestion de ces zones de pêches aux associations qui y étaient installées avant la rétrocession des droits de pêche à la fédération.

Vidange du Lac de Marcenay

31 tonnes de poissons ont été pêchées, pour une Biomasse totale de 517 kg/hectare.

<i>Espèces</i>	<i>Poids total (kg)</i>	<i>%</i>
Fritures (rotengles/gardons/tanches/perchettes)	19252	62.09%
Silures	5338	17.22%
Carpes (grosses pièces)	1831	5.91%
Brochets B1/B2	1259	4.06%
Tanches (grosses pièces)	1286	4.15%
Perche soleil et équarrissage	1900	6.13%
Amour blanc	135	0.44%
Anguille	5	0.02%
Total général	31005	100.00%

Projets halieutiques

Il est prévu de créer une pêche du silure au vif de nuit sur le plan d'eau des Sirmonots à Arc-sur-Tille. Cette pêche demandera des réservations pour les postes de pêche ainsi qu'un règlement de 10€ par nuit et par pêcheur. Seuls quelques week-ends seront ainsi réservés au siluristes.

Durant ces nuits, et dans un souci d'équité, la pêche à la carpe de nuit sera ouverte sur la sablière de Beire-le-Chatel, récemment reprise par la Fédération.

Règlementation pêche

Pour rappel, des évolutions réglementaires ont eu lieu en ce début d'année, notamment au niveau de la taille et des quotas de capture.

M. SONVICO rappelle que la taille de 55 cm pour le brochet est une mesure transitoire et qu'elle passera à 60 cm en 2018.

<i>Type de disposition</i>	<i>Disposition</i>	<i>Avant</i>	<i>2017</i>
Taille légale de capture	Truite fario	25 cm	30 cm
	Ombre commun	30 cm	35 cm

	Truite arc-en-ciel	25 cm	25 cm
	Brochet	50 cm	55 cm
	Sandre	40 cm	50 cm
	Black bass	30 cm	30 cm

Type de disposition	Disposition	Avant	2017
Quotas	Truite fario	3	3
	Ombre commun	Variables	1 dans tout le département
	Truite arc-en-ciel	25 cm	25 cm
	Brochet	X	1
	Sandre	X	3
	Black bass	X	3
	Brochet + Sandre + Black bass	X	3

Type de disposition	Disposition	Avant	2017
Ouvertures spécifique 2 ^{ème} cat.	Brochet	1/01 au 31/01 et 15/05 au 31/12	1/01 au 31/01 et 01/05 au 31/12
	Sandre	1/01 au 31/01 et 15/05 au 31/12	1/01 au 11/03 et 01/05 au 31/12

Disposition	Avant	2017
Pêche en marchant dans l'eau en 1 ^{ère} cat.	Aube	Aube
	Ource	Ource
	Seine	Seine
	Bèze	Bèze
	Ignon	Tille à l'aval du sous la D34 à Cessey
	Tille	Norges à l'aval du pont A39
	Norges	

Cormorans

Intervention de M. COMMEGRAIN

Les tireurs sont autorisés à prélever 260 oiseaux au total cette année tout comme l'année dernière. Le seul changement vient sur la durée de l'arrêté préfectoral qui est à partir de maintenant valable 3 ans.

Opérations au profit de populations de poissons menacées sur plan d'eau et cours d'eau, hors piscicultures

Quota en eaux libres :

Les prélèvements sont effectués dans la limite du quota départemental pour les saisons d'hivernage 2016 – 2019 :

pour la période 2016-2017 : **100 oiseaux**

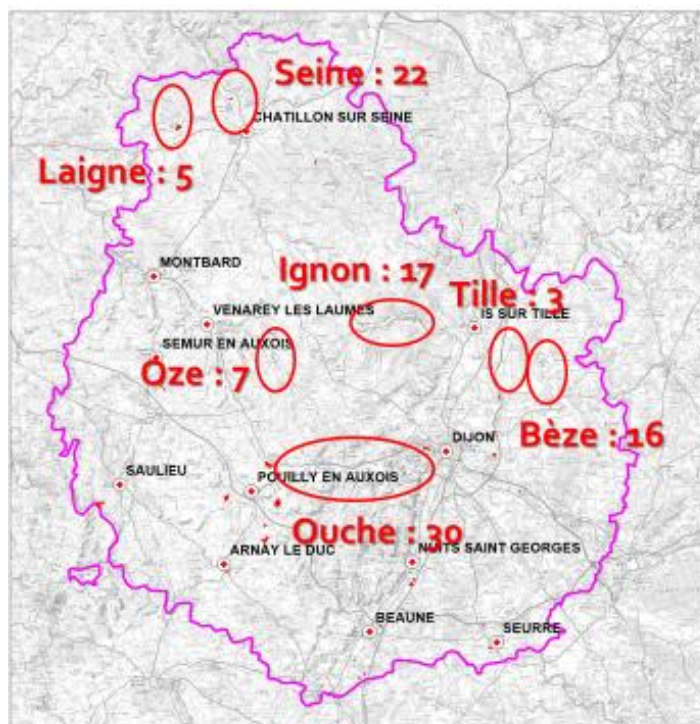
pour la période 2017-2018 : **100 oiseaux**

pour la période 2018-2019 : **100 oiseaux**

Les sites d'intervention sont les suivants :

- a. La Seine en aval de Châtillon
- b. L'Ource en aval de Brion-sur-Ource
- c. L'Aube
- d. La Laignes
- e. L'Ignon
- f. La Bèze en amont de Marandeuil
- g. La Tille jusqu'à Remilly sur Tille
- h. L'Ouche de l'amont du Lac Kir jusqu'aux sources à Lusigny
- i. L'Ouche en aval de Dijon, entre la confluence du Suzon et de l'Ouche au niveau de Longvic jusqu'à la limite du tronçon première-deuxième catégorie piscicole à Tart l'Abbaye
- j. l'Oze
- k. Les cours d'eau et plans d'eau du département ayant fait l'objet d'une expertise des agents de l'ONEMA

Au 24/02/2017, les 100 oiseaux ont été prélevés.



M. COMMEGRAIN tient, pour conclure, à remercier les tireurs bénévoles et toutes les personnes qui apportent leur aide durant ces campagnes.

Pisciculture

Intervention de M. GRANDJEAN

M. GRANDJEAN souhaite dans un premier temps remercier les précédents membres de la Commission Pisciculture.

Au cours de l'année 2016, de nombreux travaux ont été réalisés dont la réfection des bassins et des auges de l'écloserie. Ceux-ci seront terminés courant 2017.

Les membres de la commission ont travaillé eux-mêmes sur ces travaux afin de réduire les couts. Un investissement à tout de même été fait dans un trieur et compteur afin de faciliter le travail du personnel.

35 tonnes de truites ont été validées cette année pour une consommation d'environ 37 tonnes environ de granulés.

En 2017, 140 000 œufs ont été commandés.

Une visite de la pisciculture sera programmée prochainement afin que les membres des AAPPMA puissent venir voir le résultat les travaux et le fonctionnement de la pisciculture.

Il remercie enfin tous les membres du personnel de la Fédération pour leur investissement.

Garderie

Intervention de M. GABRIOT

Un total de 207 procès-verbaux ont été réalisés cette année.

46% d'entre eux ont été réalisés par les agents de la fédération, 21% par les grades particuliers des AAPPMA, 19% par les agents de l'ONCFS et 14% par la Brigade fluviale.

La majorité ont été dressés sur de la pêche de nuit, viennent ensuite la pêche sans carte, la pêche en mode prohibe et en temps prohibe ainsi que la pêche en réserve.

50% des personnes verbalisées sont du département. Au total, 27% sont des personnes venant de l'étranger contre 73% de personnes résidant en France.

A ce jour, 58% des PV ont été réglés.

Cette année la fédération a été convoquée 15 fois au tribunal pour les dossiers de PV non réglés et a quasiment toujours eu gain de cause. Un huissier de justice se chargera de récupérer les sommes dues par les contrevenants.

Intervention de M. BIJARD

M. BIJARD informe l'assemblée que la DDT traite les infractions sous le principe d'une transaction pénale. 65% à 70% des mis en cause règlent l'infraction au niveau pénale.

Rapport Financier

Intervention de M. ROGOSINSKI

- **Détail des ventes de cartes**

On compte 24027 pêcheurs en 2016 contre 24742 pêcheurs en 2015. On note donc une baisse de 735 soit 2,89%. On constate une baisse sur les cartes femmes, majeure, moins de 12ans et journalière mais une augmentation sur les cartes interfédérale, mineure et hebdomadaires.

- **Evolution des ventes de carte par Internet et par mois.**

La vente des cartes par Internet progresse avec 40,20% de ventes en plus. De grosses enseignes vont s'informatiser grâce à un accord fait avec Gamm Vert.

Les cartes se vendent de plus en plus par internet :

- Depuis chez le pêcheur (+ 986 cartes entre 2015 et 2016)
- Depuis les dépositaires de plus en plus informatisés (+ 2182 cartes)

Progression qui s'explique aussi par la Politique de notre Fédération :

Ristourne plus importante (1€ contre 0,50 € pour les cartes « papier ») et soutien en matériel

- **Recettes associatives**

	2016	2015	EVOLUTION
Subventions obtenues	460 k€	349 k€	+ 31,81 %
Cotisations des adhérents	643 k€	674 k€	- 4,60 %
Produits divers (pêches/EHGO)	54 K€	52 K€	+ 3,85 %
TOTAL RESSOURCES	1 156 K€	1 074 K€	+ 7,64 %

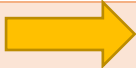
- **Recettes piscicoles**

On constate que la marge de production de la pisciculture a été fortement impactée par notre stock existant au 31/12/2015 qui ne s'est écoulé que courant 2016 et nous a coûté en nourriture.

	2016	2015	EVOLUTION
Production vendue	171 k€	146 k€	+ 17,01 %
Achats consommés	93 k€	41 k€	+ 123,81 %
MARGE	77 K€	105 K€	-26,67 %
TAUX DE MARGE	45,15%	71,86 %	- 26,71 %

- **Recettes globales**

Notre activité 2016 a généré plus de recettes qu'en 2015 (+ 107 k€)

	2016	2015	EVOLUTION	
Recettes associatives	1 156 k€	1 074 K€	+ 7,64 %	😊
Recettes piscicoles	172 k€	147 k€	+ 17,01 %	😊
Ristournes Neptune	-1 k€	- 1 k€		
RECETTES GLOBALES	1 327 K€	1 220 K€	+ 8,77 %	😊

- Charges

Détail des charges de fonctionnement :

Frais d'actes (achat de Marcenay et du local à Pont de Pany)

Frais de déplacement du nouveau Conseil d'Administration

Frais engendrés par la vidange de Marcenay (mais ne se renouvellera pas chaque année)

Charges de personnel : Emploi de 3 personnes en CDD + 1 stagiaire

Impôts et taxes : Marcenay + Pont de pany

Amortissements : Marcenay + Travaux+Pont de Pany + Travaux + 1 camion + 1 trieur + 1

tracteur+1aérateur+2 balances + Matériel de pêche à l'électricité + Matériel informatique AAPPM

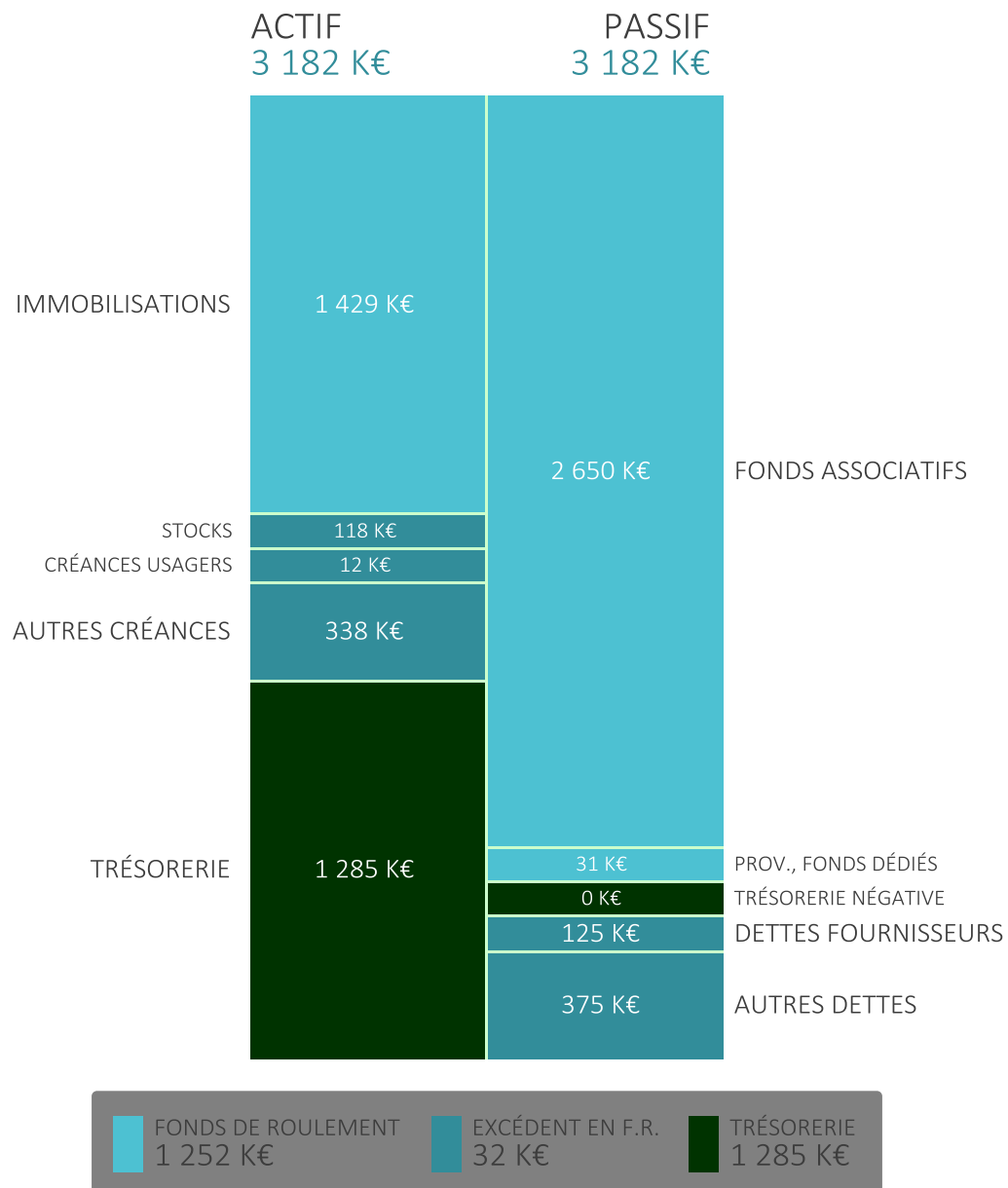
	2016	2015	EVOLUTION	
Charges de fonctionnement	420 k€	353 k€	+ 18,98 % / + 67 K€	☹
Charges de personnel	335 k€	324 k€	+ 3,40 % / + 11 K€	☹
Impôts et taxes	23 k€	18 k€	+ 21,74 % / + 5 K€	☹
Amortissements	101 k€	80 k€	+ 26,25 % / + 21 K€	☹
CHARGES GLOBALES	876 K€	772 K€	+ 13,47 % / + 104 K€	☹

- Résultat de l'exercice

	2016	2015	EVOLUTION	
Recettes d'exploitation	1 361 k€	1 252 k€	+ 110 K€	+ 8,77 % ☺
Charges d'exploitation	1 290 K€	1 150 K€	- 140 K€	+ 13,47 % ☹
Résultat financier	19 K€	17 K€	+ 2 K€	+ 11,76 % ☺
Résultat exceptionnel	- 6 k€	- 20 K€	+ 14 k€	+ 70,00 % ☺
Résultat exercice	+ 84 k€	+ 99 k€	- 15 k€	- 15,15 % ☹

- **Bilan**

Au 31/12/2016



- **Résultat de la pisciculture de Velars-sur-Ouche**

Résultat 2016 : - 36 392€

La perte vient essentiellement du changement de méthode de tenue de nos stocks avec l'achat du trieur puisqu'on ne commence à compter les poissons qu'au sortir de l'écloserie alors qu'en 2015, on avait commencé à le compter dès l'achat des œufs.

Cet impact est de l'ordre de 22 000€.

- **Résultat Neptune**

Résultat 2016 : + 1 108€

On constate une forte augmentation de la vente des cartes avec +740€ de 2015 à 2016

• **Rapport des vérificateurs aux comptes**

Intervention de M. MARIN :

La Commission de Vérificateurs des Comptes s'est tenue le 15 février 2017 au siège de la Fédération.

Sont présents : M. SONVICO, M. ROGOSINSKI, Mme BERTHELEMOT MATHIEU, M. CELLIER, M. MARIN et M. ROZE.

Le congrès 2016 a été marqué par les élections quinquennales et par le renouvellement partiel des membres du Conseil d'Administration. Aussi, dans un souci de rigueur, M. MARIN rappelle l'état financier de la Fédération à l'issu du mandat de M. GRUER, qui se résume par une très bonne collaboration et un très grand professionnalisme au sein de la Fédération avec pour résultat une situation financière saine.

Le fascicule des comptes comportant 68 pages a été adressés aux vérificateurs aux comptes le 9 février 2017 afin d'être analysé.

M. SONVICO, M. ROGOSINSKI, Mme BERTHELEMOT MATHIEU aux nombreuses questions formulées. Les contrôles effectués par pointage nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence des pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

En conclusion :

Conformément à la mission qui nous est confiée, nous avons pu effectuer dans de bonnes conditions tous les contrôles nécessaires en respectant les principes de diligence généralement admis. Les soldes en banque sont conformes aux extraits de comptes.

En conséquence, la Commission, à l'unanimité, propose à l'Assemblée d'approuver les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée approuve les comptes de l'exercice 2016 à l'unanimité.

• **Rapport des commissaires aux comptes**

Intervention de Mme. GILLET

Les Commissaires aux Comptes ont émis leur rapport sur les comptes 2016.

L'opinion sur les comptes annuels qui consiste en une certification d'absence d'anomalies significatives, avec une vérification par sondage, par méthodes de sélections, de toutes les estimations, notamment les valorisations, comme celles sensibles pour la Fédération, qui sont les stocks. Mme. GILLET estime en tant que Commissaires aux comptes, que tous les éléments collectés sont suffisants et appropriés pour établir son opinion.

Elle certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables Français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations d'exercice écoulé.

Toutes les informations complémentaires sont à disposition dans l'annexe des comptes distribuée à chaque AAPPMA au début de la réunion.

Les comptes annuels sont validés à l'unanimité par l'assemblée.

Quitus est donné au président, au trésorier et aux membres du conseil d'administration.

• **Proposition d'affectation du résultat 2016 sur l'exercice 2017**

Intervention de M. ROGOSINSKI

- Fonctionnement pour 34 120€00
 - Subvention exceptionnelle de 500 € aux AAPPMA réciprocitaires
 - Subvention exceptionnelle de 250 € aux AAPPMA non réciprocitaires
 - Ce qui fait un total de 27 500 € 00
 - Déversement TAC sur le plan d'eau d'OBTREE : 600 kg soit 3 120 €00
 - Prime exceptionnelle aux salariés de 500€00 soit 3 500 € 00
- Mise en réserve du solde : 49 699€00 en vue d'acquisitions de plan d'eau

Les propositions d'affectation sont validées à l'unanimité par l'assemblée avec 2 contres et 2 abstentions

Désignation des vérificateurs aux comptes

Volontaires :

M. ROZE

M. GRUER

M. CELLIER

M. MARIN

Budget prévisionnel

DEPENSES	PREVISIONNEL 2016
Approvisionnements	110 583
Services extérieurs	317 423
Autres services extérieurs	146 089
Impôts et taxes	23 683
Charges de personnel	345 303
Autres charges	328 850
Charges financières	0
Charges exceptionnelles	29 000
Amortissements	105 618
<u>TOTAL CHARGES</u>	<u>1 406 549</u>

RECETTES	PREVISIONNEL 2016
Ventes de poissons	166 370
Subventions	492 358
Autres produits	723 276
Produits financiers	7 500
Produits exceptionnels	17 045
<u>TOTAL RECETTES</u>	<u>1 406 549</u>

Voeux

Question de M. POIRIER , Président de l'AAPPMA de POUILLY-EN-AUXOIS

Au sein de nos associations, nous nous devons d'avoir une comptabilité rigoureuse.

Je suis surpris que les paiements effectués par les AAPPMA auprès de notre Fédération de Côte d'Or, ne fasse pas tous l'objet d'un justificatif. Prenons pour exemple les règlements de repas que ce soit pour la carte fédérale ou pour le congrès sont des sorties d'argent de nos comptes pour lesquels nous n'avons aucun document, ni reçu correspondant.

Ne serait-il pas opportun de remettre cette pratique en cause ?

Réponse de Mme. BERTHELEMOT MATHIEU

Un justificatif peut être fournit aux personnes qui en font la demande.

Questions

Il est proposé à l'assemblée de prendre la parole. Aucune des personnes présentes ne souhaitent formuler de questions.

Remise des médailles

Dès 1974, date à laquelle il s'est installé à Pouilly en Auxois, il a donné aussitôt libre court à sa passion pour la pêche étant, en ces lieux, entouré de plans d'eau, de parcours de rivières et du canal de Bourgogne qui traverse l'agglomération.

En 1977, il intègre le bureau de l'AAPPMA « Les pêcheurs à la ligne de l'Auxois Ouest » où en cours de mandat, il accepte le poste de secrétaire. Quelques années plus tard, il en deviendra le trésorier. Fort de cette expérience, il est élu président de cette association en 1998. C'est durant trois mandats, soit 18 ans qu'il occupera cette fonction sachant en dynamiser les activités et surtout ce qui mérite d'être souligné c'est un climat de confiance et d'entente entre les membres qu'il a su instaurer.

En 2015, réélu au sein de l'association mais également reconduit au conseil d'administration de la fédération de Pêche de Côte d'or, il souhaite abandonner ce poste de président mais continue d'être très actif en sa qualité de membre du bureau. J'appelle **Monsieur Pierre GABRIOT**

En 2005 il a repris la présidence de la société qui était à revoir et à corriger.

Depuis ce jour les choses ont bien changé. Avec son dynamisme il a su redonner vie à cette association en s'entourant de personnes de confiance. Les comptes sont devenus plus lisibles et fiables, quatre à cinq concours sont organisés dans l'année; Tous les ans les alevinages de poissons blancs et truites sont de rigueur.

Depuis qu'il est à la tête de l'association, il a mené de nombreuses actions. Il a su développer auprès des jeunes le goût du loisir pêche. C'est environ 150 enfants en moyenne qui bénéficient chaque année d'une carte de pêche et de petit matériel. Cette opération sera renouvelée encore cette année. Il n'est pas toujours facile de mener à bien une association mais les qualités qu'il possède sont un atout, c'est un meneur qui a du tempérament et du caractère. Grâce à son engagement et à l'équipe qui l'entoure, on peut dire que l'association de l'Azerotte de Montbard a encore un bel avenir devant elle : **Monsieur Michel SMORTO**

Investi dans son AAPPMA depuis de longues années, il est sans aucun doute une des personnalités les plus actives pour la pêche dans sa région. Dynamique et passionné, son enthousiasme aide de façon remarquable au fonctionnement de son AAPPMA qui est l'une des plus anciennes et des plus importantes sociétés de pêche de la région, par le nombre de ses adhérents

Concours, initiation pour les enfants ou bien encore pontons pour les personnes à mobilité réduite, il aide à faire connaître la pêche au plus grand nombre. Nous souhaitons remercier chaleureusement

Monsieur Jean-Marc GAMET

Au sein de l'AAPPMA, elle occupe le poste de secrétaire depuis 2009 et prend ce travail très à cœur. En plus de ce poste, elle s'implique beaucoup lors de l'organisation des concours de pêche en contactant des sponsors et d'autres donateurs pour la recherche de différents lots.

Le jour du concours, elle s'active au bon déroulement de cette journée en étant disponible sur les différents stands et pour le service lors du barbecue qui termine cette journée. C'est une personne toujours disponible et qui ne compte pas son temps pour notre association, c'est pourquoi, nous la remercions pour toutes ces tâches et nous lui remettons cette médaille : **Madame Josiane GENTILHOMME**

Dévoué pour l'association qu'il a dirigée et pour le monde de la pêche de loisirs, Pierre GABRIOT, mérite notre attachement et notre reconnaissance.

C'est le doyen du Conseil d'Administration de son association, toujours de bonne humeur, et racontant inlassablement des blagues (surtout sur les belges), il a intégré l'association en 2012 en étant élu directement vice-président, toujours partant pour les travaux d'aménagement de poste de pêche, on a du mal à le tempérer lorsqu'il tient la tronçonneuse. Pêcheur de carpes, de brèmes et de carnassiers, il s'occupe également de la gestion d'un étang privé au sein d'un comité d'entreprise. Il participe à pratiquement à tous les alevinages, en partageant sa bonne humeur et l'Amicale des pêcheurs de haute et moyenne Vingeanne est heureuse de pouvoir mettre en avant ses nombreuses qualités : **Monsieur Claude ANTOINE**.

Il s'est remis à la pêche après 40 ans d'abstinence, au début de la retraite, il a aussitôt intégré son AAPPMA en 2012 en défendant des valeurs de protection de l'environnement et de gestion patrimoniale. Sans son matériel, son tracteur et surtout les locaux qu'il met à notre disposition, nous ne pourrions pas réaliser toutes nos activités. Il refuse pourtant tout poste à responsabilité au sein de l'association. Son caractère fort et ses activités permanentes en font dorénavant un élément essentiel de l'Amicale des pêcheurs de haute et moyenne Vingeanne. J'ai le plaisir d'appeler : **Monsieur Jean-Paul FERRY**

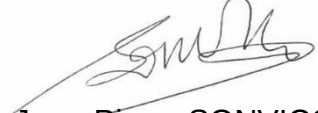
Ce pêcheur à la ligne originaire du nord de la France, adepte de la pêche au coup, domaine où il excelle, avait peur de s'ennuyer en retraite, c'est pourquoi nous lui avons demandé d'être garde particulier. Depuis 3 ans il arpente, avec son épouse les berges de la Vingeanne et du canal où ses qualités relationnelles et la clarté de ses explications sont appréciées et reconnues. Il fait respecter la loi avec beaucoup de tact et de pédagogie. Toujours disponible et prêt à donner un coup de main pour l'entretien et les travaux, l'Amicale des pêcheurs de haute et moyenne Vingeanne souhaite récompenser **Monsieur Bruno BARLOY**

Originaire de Haute-Marne, il est arrivé à Marcilly-sur-Tille pour rentrer au Conseil d'Administration en janvier 1992 puis il a ensuite intégré la Garderie qu'il n'a pas quitté jusqu'à ce jour. Toujours volontaire, présent à chaque alevinage depuis plus de 25 ans, il assure la surveillance et la prévention sur les parcours de l'AAPPMA. Ainsi, pancartes et échaliers sont grâce à sa vigilance en bon état. Intéressé, il participe à chaque fois aux études piscicoles menées par la Fédération sur les parcours de la Saumonée de la Tille et de l'Ignon : **Monsieur Thierry BERTIN**

Il a effectué 3 mandats en tant que président, un mandat en tant que vice-président, et est actuellement au sein de son association pour un nouveau mandat de vice-président. Président du GPS pendant plusieurs années, il a appris à beaucoup d'entre nous l'art de la pêche à la mouche. Nous te remercions pour avoir protégé pendant de nombreuses années notre rivière et pour nous avoir apporté ta sagesse et ta connaissance du monde aquatique. Nous avons voulu pour toi cette médaille preuve de notre amitié et de notre reconnaissance. Les membres du bureau de l'union des pêcheurs de la Bèze remercient **Monsieur Jean-Luc CHARLES**

Le congrès 2018 sera organisé par l'AAPPMA de Venarey-les-Laumes

Le président



Jean-Pierre SONVICO

Le secrétaire



Bernard SIBILLE